

L'AVOCAT ET LA PREUVE SCIENTIFIQUE – 28 NOVEMBRE 2015 – MARSEILLE

Nom : Prénom :
Cabinet : Barreau :
Adresse :
Tel : Fax : e-mail :

- participera au séminaire de formation du Samedi 28 novembre 2015 à 9h00
- règle la somme de 480 € TTC (400,00 € HT) à l'ordre de l'Institut de Défense Pénale
- règle la somme de 180 € TTC (élève avocat) à l'ordre de l'Institut de Défense Pénale

CONDITIONS D'ANNULATION : pour toute annulation postérieure au 27 Novembre 2015, les frais seront de 107,64 € TTC soit 90,00 € HT.
L'annulation doit être formulée par écrit. Le participant a toujours la liberté de se faire remplacer par un Confrère de son choix.